**L'arbitre**

Arbitre central : il circule sur le terrain avec les joueurs et exerce seul l'autorité. Arbitre assistant (anciennement juge de touche) : au nombre de deux, ils sont présents le long de chacune des lignes de touche. Ils assistent l'arbitre central, notamment dans la détection du hors-jeu et des sorties de balle, mais aussi pour les fautes et incorrections commises hors du champ de vision de l'arbitre ou pour lesquelles ils ont un meilleur angle de vue.